



Fermeture des commerces : la beauté toujours pas essentielle

A lors que les coiffeurs, qui ont le même code NAF donc sont dans la même branche d'activité « Soins à la personne » que les esthéticiennes, restent ouverts dans les 19 départements concernés par les mesures sanitaires renforcées, les centres de beauté et de bien-être, les parfumeries doivent fermer « sans plus d'explications », s'indignent la CNEP (Confédération nationale de l'esthétique parfumerie) et l'UPB (Union des professionnels de la beauté). *Nous sommes ravis que les coiffeurs puissent bénéficier de cette chance, mais particulièrement révoltés que nous n'ayons pas eu la même.* D'autant que les instituts et spas ont mis en place, il y a un an et demi, une norme AFNOR Spec (Exigence et Prévention pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires). « Elle s'ajoute aux mesures sanitaires recommandées par les autorités dans la lutte contre le virus », rappelle Régine Ferrère, présidente de la CNEP. « Il n'y a aucune raison de traiter différemment les parfumeries, instituts, spas, des coiffeurs. Ils ont le même caractère de sociabilité en apportant du bien-être aux personnes. Nous sommes étonnés que la France ne fasse pas comme dans d'autres pays européens, où il n'y a pas cette distinction », ajoute Patrick O'Quin, président de la FEBEA (Fédération de l'industrie de la parfumerie). Pour Edouard Falguières, directeur Affiliation France et international Guinot & Mary Cohr, « il s'agit d'une injustice complète contre les instituts et les esthéticiennes qui restent une profession méconnue par nos gouvernants ». Le groupe a d'ailleurs l'intention de contester « le décret discriminant les instituts de beauté devant le Conseil d'État ».

Des compensations en discussion

Les représentants des professionnels de la beauté sont maintenant « en discussion avec Bercy sur des aides sur les loyers, les charges fixes, les stocks », indique William Koeberlé, président de la FFPS (Fédération française de la parfumerie sélective). *Avec les fermetures, nous sommes rentrés dans une période très intense en besoin de trésorerie avec également des besoins à venir pour les commandes de la fête des mères. Nous avons déjà alerté le ministère de l'Économie sur ce point important pour le métier de la parfumerie sélective lors du confinement de novembre dernier.* Une autre requête concerne les multiportes.

« Avec les fermetures, nous sommes rentrés dans une période très intense en besoin de trésorerie avec également des besoins à venir pour les commandes de la fête des mères. »

William Koeberlé, président de la FFPS.

« La CNEP porte la voix de toutes les formes de commerce, mais elle refuse que les entreprises capables d'assurer la relance de la branche et de garantir la pérennité des emplois, ne puissent pas bénéficier des aides d'un État qui leur impose des fermetures administratives. »

Régine Ferrère, présidente de la CNEP.

« Les pouvoirs publics doivent prendre conscience de l'effet domino de leurs décisions sur toute une filière. »

Patrick O'Quin, président de la FEBEA.

Les fonds de solidarité du gouvernement sont accordés par numéro de SIRET. Une chaîne, un franchiseur ont donc droit à la même indemnité qu'un indépendant, soit 10000 € pour l'ensemble de leur parc. « Le ministre doit prendre en considération la mutation de la branche et les entreprises sous franchise et affiliées à des chaînes soit 35% des instituts et spas qui sont les oubliés de ces dispositifs. La CNEP porte

la voix de toutes les formes de commerce, mais elle refuse que les entreprises les plus dynamiques, capables d'assurer la relance de la branche et de garantir la pérennité des emplois, ne puissent pas bénéficier des aides d'un État qui leur impose des fermetures administratives », déclare Régine Ferrère qui soulève également la question du paiement des loyers, du remboursement des PGE et des charges des sièges sociaux opérationnels pendant les trois fermetures administratives. « En deux ans, nous sommes passés de 60288 instituts-spas et centres de beauté en France à 44538 selon le rapport de branche 2020. Nous pourrions finir l'année avec seulement 25000 établissements », précise-t-elle. La profession se sent sacrifiée. « Nous avons un profond sentiment d'injustice », résume Jean-Michel Karam, PDG de IEVA Group à la tête de L'Atelier du Sourcil (112 portes dont près d'une soixantaine fermée). « Les libraires sont devenus des commerces essentiels parce qu'ils se sont mobilisés pour faire entendre leurs arguments. Il est temps que l'ensemble de la filière beauté s'organise. » La FEBEA s'inquiète de l'impact des fermetures des commerces sur les PME-TPE, nombreuses à fournir des produits de beauté au circuit sélectif. « Les pouvoirs publics doivent prendre conscience de l'effet domino de leurs décisions sur toute une filière », déclare Patrick O'Quin. La FEBEA, la FFPS, la CNEP et la Cosmetic Valley, l'ont peut-être rappelé lors du premier comité de filière avec Agnès Pannier Runacher, ministre déléguée à l'Industrie, vendredi 26 mars*. Même si l'ordre du jour de cette réunion programmé depuis plusieurs mois n'était pas la fermeture des commerces mais l'organisation de la filière beauté.

MARYLINE LE THEUF

* Nous avons souligné ce numéro de CosmétiqueMagHebdo avant la tenue du comité de filière.